

PIERRE M. GÉRIN

Université de Moncton

QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DU LEXIQUE ACADIEN

Abstract. Gérin Pierre M., *Quelques caractéristiques du lexique acadien* [Some characteristics features of Acadian lexical units]. Studia Romanica Posnaniensia, Adam Mickiewicz University Press, Poznań, vol. XXXV: 2008, pp. 175-185. ISBN 978-83-232190-1-9. ISSN 0137-2475.

This article constitutes a study of the composition of Acadian lexical units as well as the main methods of lexical unit formation: archaisms, regionalisms, lexical borrowing from Amerindian languages and English. We conclude our study with a look at an important characteristic of this vocabulary, the use on land of maritime terminology.

Acadie, ce nom propre a une double origine, à la fois mythique et bucolique. Il y aurait, d'une part, une déformation de l'appellation antique « Arcadie » utilisée par Verrazano, en 1524, pour désigner une partie de la côte est du continent américain. Par la suite, comme le note Pascal Poirier, les cartographes « emboîtèrent le pas, [jusqu'à] Champlain qui [dénomma, en 1603], *Arcadie*, la région comprise par la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick » (1993: 8). Des historiens tant anglophones que francophones soutiennent ce point de vue. Une autre étymologie, celle-ci amérindienne, pourrait intervenir : dans les deux langues amérindiennes qui s'étendent sur les provinces Maritimes, le micmac et le malécite, l'étymon a la même signification (« lieu fertile ») et entre dans la formation de nombreux toponymes : *Tracadie*, *Shubenacadie*, *Passamaquoddy*, etc. Actuellement, la double interprétation prévaut : « Quoi qu'il en soit, je trouve amusante l'étrange coïncidence linguistique : le nom propre géographique grec 'Arcadie' et le terme 'Acadie' ont une signification presque identique : terre de bonheur, terre d'abondance » (C. Cormier, 1962: 59).

Le nom propre *Acadien*, *Acadienne* désigne les descendants des pionniers de la Nouvelle-France, des colons venus avec les fondateurs de Port-Royal en 1604. On connaît leur histoire tragique : la déportation de 1755, le long et pénible retour sur la terre des aïeux (à partir de 1763), l'essaimage le long des côtes des provinces Maritimes, la lente reconnaissance officielle de leur existence et de leurs droits.

Quelle langue parlent-ils ? Quelles caractéristiques présente le lexique qu'ils utilisent ? Y a-t-il un registre lexical dominant ? Constate-t-on un procédé de formation d'unités lexicales particulièrement productif ? Peut-on observer une origine chronologique et dialectale dominante ? Remarque-t-on la présence de formes d'origine autochtone et de formes d'origine anglaise ? Quelle est l'aire de diffusion et d'utilisation de ce lexique ? Quel est son avenir ? Telles sont quelques questions que l'on peut se poser à l'occasion d'un examen du lexique acadien.

1. LES MOTS DE LA MER

De nombreuses unités du lexique acadien sont d'origine maritime et ont été transportées directement à terre. À leur sujet, P. Poirier fait ce commentaire dans *Le Parler franco-acadien et ses origines* : « Beaucoup de termes marins furent, dès le commencement de la colonie, transportés du large à terre, où ils sont demeurés » (1928: 248). Geneviève Massignon en relève 81 (1962: 733-734). Leur fréquence d'utilisation est importante ; on les retrouve dans tous les domaines de l'activité humaine ; elles sont répandues dans la plupart des régions de l'Acadie et sont toujours communément utilisées. Deux exemples illustrent bien ce phénomène : le premier, à l'origine d'une famille ; le second, polysémique. Nous nous limiterons à quelques remarques sur ces unités, quant à leur étymologie, à leur formation, à leurs sens, à leurs multiples emplois.

amarre / amarrer / démarrer / désamarrer / ramarrer registre du lien

En Acadie, tout ce qui sert de lien, tout ce qui est utilisé comme attache est désigné au moyen du substantif *amarre*. Au sujet de ce dernier, P. Poirier fait cette observation : « Les terriens se sont emparés de ce mot d'origine nautique : une *amarre* de soulier (courroie), de coiffe, de câline. On met un cheval à l'*amarre* ; on attache un paquet avec une *amarre* » (P. Poirier, 1993: 20-21). Il définit ainsi le dérivé verbal *amarrer* : « Se dit aussi souvent de choses de terre que de mer ; on *amarre* ses souliers comme on *amarre* une goélette : *amarrer* un cheval à un arbre ; *amarrer* un prisonnier. Le mot est d'un emploi universel : '*S'il y avait quelque coffre mal amarré, je veux user de ce mot marinier*'. (LESCARBOT) » (ibidem: 21). Pour sa part, Yves Cormier cite un exemple daté de 1992, dans lequel le nom a le sens de cordon : « Aussitôt enceinte, la femme portait un tablier ample. Au fur et à mesure que sa grossesse avançait, elle desserrait les amarres de son tablier [...] » (1999: 63). Il donne un exemple de l'emploi du verbe au sens d'attacher, daté de 1977 : [il s'agit de l'habitude d'attacher une série de boîtes de conserve vides à la voiture de nouveaux mariés] « [...] et ils amarrent des vieilles boîtes de fer blanc dessous, pour que ça fasse un tapage du maudit quand ils partiront » (ibidem). Au sujet du nom et du verbe, il précise que leur emploi est attesté en Acadie depuis 1890, et il fait cette observation : « Héritage des parlers de France ; relevé en

Normandie. Il pourrait s'agir d'une généralisation de l'emploi maritime attesté depuis le XIII^e s. » (ibidem).

Le verbe lui-même est à l'origine de dérivés verbaux préfixés : *démarrer* au sens de délier, dénouer, attesté depuis 1928, avec une variante régionale *désamar-rer*, depuis 1946, et *ramarrer*, depuis 1932, avec le sens de rattacher.

gréément / greyer (gréyer) / dégreyer (dégréyer)

polysémie

Une autre série lexicale d'origine maritime est constituée par les unités suivantes : le nom *gréément* issu du verbe *gréer*, qui appartient à la langue commune, le verbe *greyer* avec sa variante *gréyer* et son dérivé verbal *dégreyer*, *dégréyer*. Cette série illustre bien le transfert terrestre d'unités nautiques. Selon *Le Nouveau Petit Robert*, ces dernières appartiennent au vocabulaire spécialisé de la marine. Ainsi, *gréer un bâtiment*, c'est le « garnir de voiles, poulies, cordages, etc. » (2007: 1184) ; le *gréément*, c'est tout ce qui sert « à la manœuvre des navires à voiles, aux mâts, [...] à l'amarrage » (ibidem) ; *dégréer un navire* (1557), c'est le « dégarnir de ses agrès, mâts supérieurs, vergues, manœuvres dormantes et courantes » (2007: 655). Sous ces mêmes formes, la famille lexicale est attestée en français aux XVI^e et XVII^e siècles, d'après le *TLFI* (2002).

Sur le sol acadien, ces unités revêtent de nombreuses significations. P. Poirier note plusieurs emplois du verbe *greyer* : « *Greyer* la table : la dresser ; La table est *greyée* : est dressée, est servie ; Cette femme est bien *greyée* : bien mise ; *Greyez*-vous pour partir : habillez-vous pour partir ; Être bien *greyé* pour le froid : c'est être chaudement vêtu ; *Se greyer*: c'est se vêtir, s'habiller. Je suis bien *greyé* d'attelage : J'ai tous les chevaux ou les bœufs de labour dont j'ai besoin ; *Greyer* la maison : la monter, la meubler ; *Greyer* une goélette : la pourvoir d'agrès et de tout ce qu'il faut pour qu'elle puisse prendre la mer [...] » (1993: 214). De même, *dégreyer la table* signifie la desservir et *se dégreyer* se dévêtir (ibidem : 126). Pour sa part, G. Massignon note que le substantif *gréément* prend, en Acadie, une valeur polysémique : « [il] désigne, à la fois : des agrès nautiques, des outils quelconques, et spécialement agricoles, le harnais des chevaux, le mobilier de la maison » (1962: 743).

Si les mots de la mer sont relativement nombreux, peut-on distinguer des unités lexicales proprement terrestres et même d'origine autochtone, les anciens colonisateurs étant amenés à rencontrer des peuples aborigènes ?

2. LES AMÉRINDIANISMES

À l'époque de la colonisation remonte l'introduction et l'installation de nombreux amérindianismes dans les parlers français du Canada. Ainsi, se retrouvent de nombreuses unités lexicales d'origine amérindienne dans les parlers québécois et acadien : le lexème *carcajou* désignant un blaireau vient du montagnais ; le lexème *babiche* désignant une lanière de peau non tannée vient de l'algonquin. On les

appelait naguère des « canadianismes de bon aloi », de nos jours ils se méritent l'appellation de « québécoisismes ». Cependant, il faut noter que de nombreuses unités acadiennes proviennent des langues micmaque et malécite, du nom des populations amérindiennes avec lesquelles les Acadiens sont entrés en contact dans les provinces Maritimes. Dans son *Glossaire acadien*, P. Poirier accorde le statut d'entrée lexicale à dix-huit mots d'origine micmaque et à deux mots d'origine malécite. Pour sa part, Régis Brun a identifié 60 mots d'origine micmaque entrés dans le parler acadien. Il souligne la tendance des Acadiens à abandonner les mots d'origine amérindienne :

Autrefois [...] l'emprunt de termes amérindiens était plus répandu qu'aujourd'hui – il en a subsisté une soixantaine pour ne s'en tenir qu'aux noms communs. [...]

Dès les années 1940, d'après les recherches de Massignon sur le parler acadien, certains termes micmacs ne survivent plus que dans des régions acadiennes très isolées du reste de l'Acadie. Les Acadiens de Chezzetcook, en Nouvelle-Écosse, sont les seuls à avoir conservé le mot de *katikiou* en parlant du tsuga, tandis que leurs confrères dans l'ensemble des Maritimes utilisent tour à tour aricot, pruche ou prusse. [...]

Les termes amérindiens suivants, pour ne s'en tenir qu'aux noms communs – près de la totalité sont d'origine micmac – se trouvaient particulièrement répandus chez les Acadiens du sud-est du Nouveau-Brunswick, ceux du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse et du Cap-Breton, jusqu'au milieu du 20^e siècle (2003: 116-118).

Or, cette désaffection pour les lexèmes d'origine amérindienne est actuellement combattue par un certain nombre de jeunes artistes et auteurs acadiens qui les remettent à l'honneur. Assistons-nous au début de la manifestation d'une tendance qui évoque celle de la valorisation des amérindianismes dans l'espagnol mexicain ?

Outre les noms propres *Acadie* et le formant *cadie*, d'une importance primordiale évidente pour la communauté, on peut donner les deux exemples suivants très couramment utilisés : *taweye* et *madouesse*.

taweye (*tawaille*, *tawouaille*, *taouaille*, *taoueïe*) emprunt direct au micmac

Dans le *Glossaire acadien*, P. Poirier précise que ce nom désigne une « Sauvagesse » ; il était anciennement utilisé sans connotation raciste, avec une valeur neutre. Il ajoute la mention suivante : « Ce mot micmaque est entré dans la langue à l'exclusion de l'autre. Les Anglais disent "squaw" » (1993: 367). D'ailleurs, c'est cette dernière forme qui a été retenue par *Le Nouveau Petit Robert* avec une marque lexicographique : « Vieilli. Femme amérindienne » (2007: 2426). Il faut, enfin, noter que la diffusion de cette unité rencontre un obstacle important, ses variantes graphiques.

madouesse (*madouèce*) emprunt direct au malécite et formant d'un nom propre

Il s'agit de la désignation d'un animal, le porc-épic d'Amérique, mammifère dont la protection est assurée au moyen de piquants redoutables. P. Poirier note que

cette unité est un emprunt au malécite : « *Madouesse* ou *madouèce* est la forme française du mot malécite (tribu indienne de l'Acadie) : *madawes* » (1993: 253). Il faut ajouter qu'elle entre dans la formation d'un nom propre d'origine malécite, lui aussi, *Madawaska*, qui, actuellement, désigne à la fois une rivière, un comté du Nouveau-Brunswick (une division administrative provinciale), un hebdomadaire régional de langue française et une ville de l'état du Maine, aux États-Unis, située à proximité, de l'autre côté de la frontière. On peut citer cet exemple, dans lequel elle est employée comme surnom (28 février 1895) : « Le cheval à madouesse s'a cassé une patte dans le même-chais à gronouilles [c.-à-d. un marécage] » (In : P. Gérin et P.M. Gérin, 1982: 59). Elle est toujours très vivante en Acadie.

Certes, les amérindianismes témoignent d'une adaptation au nouveau territoire et des contacts avec les premières nations, mais qu'en est-il du vieux fond original ? A-t-il survécu ?

3. LES ARCHAÏSMES

Tout francophone qui se rend en Acadie est frappé par la langue utilisée par les membres de la communauté, principalement par la survivance de formes anciennes dans leur expression. Toutes les composantes de la langue laissent apparaître cet héritage : phonologie, morphologie, syntaxe, lexique, sémantique. P. Poirier est le premier à l'avoir observé et étudié. Il était mû par le désir de redonner aux siens un sentiment de fierté linguistique : il décida de prouver que le parler franco-acadien tirait ses origines directement de la vieille langue française, dont il a gardé intacts de très nombreux éléments. Dans plusieurs de ses articles, l'auteur présente les titres de noblesse du parler acadien. C'est une déclaration en ce sens qu'il effectue dans *La langue acadienne* (1880) :

L'idiome que parlent les Acadiens est une des branches les plus fécondes et les mieux conservées de la langue d'oïl. C'est identiquement la langue qui se parlait au seizième siècle, et qui se parle encore aujourd'hui, dans l'Ile-de-France, dans le Maine, la Touraine, l'Orléanais, la Champagne (in : P. Poirier, 1990: 119).

C'est un point de vue semblable qu'il adopte dans *La langue que nous parlons* (1915) :

La langue que nous parlons est celle-là même que nos pères ont apportée de France, lorsqu'ils sont venus, dans la première moitié du XVII^e siècle, s'établir à Port-Royal. [...] Tout a changé dans notre belle patrie, à l'exception de nous-mêmes, de la religion que nous pratiquons et de la langue que nous parlons. Celle-ci, à la date de la Confédération canadienne [1867], n'avait pas varié, depuis les premiers temps (in : P. Poirier, 1990: 121).

Cette affirmation d'une origine préclassique s'appuie, dans la culture acadienne, sur la reconnaissance de la paternité spirituelle et linguistique de Rabelais, à telle enseigne que la grande écrivaine acadienne Antonine Maillet a établi des

parentés linguistiques et culturelles entre l'Acadie et l'univers du célèbre romancier :

À cela, ajoutons que [...] l'Acadie a su conserver vivants, pendant plus de trois siècles (et cela du seul répertoire dont s'est servi Rabelais), cinq cents mots, une centaine de proverbes, une centaine d'images, une cinquantaine de jeux, plus combien de chansons, de croyances, de légendes et de contes... (1971a: 187).

Pour sa part, G. Massignon a bien étudié la situation et a dégagé les principaux traits de l'ancienneté du lexique acadien :

Si l'on considère les caractéristiques des parlers acadiens, on constate d'abord qu'il s'y trouve des termes français archaïques (ancien et moyen français) dont la plupart survivent également en France, dans les patois. Leur nombre s'élève à trois cents environ [...] (1962: 732).

Dans cette étude, nous nous limiterons à l'examen des deux unités lexicales suivantes : *bailler* (*bayer*) et *deusse* (*deuce*), *troisse*.

bailler (bayer)

archaïsme et polysémie

Ce verbe transitif, qui a le sens de donner, n'est plus utilisé dans la langue courante, alors qu'il était très employé en moyen français, ainsi que l'atteste cet exemple de Rabelais (1532) : « [...] envoie ces pauvres, baille leur ce qu'ilz demandent » (P. Gérin et P.M. Gérin, 1982: 247). Au sujet de son emploi en Acadie, il y a lieu de citer cette portion de l'article que P. Poirier lui consacre, dans lequel il rappelle ses origines, et dans lequel, par la suite, il présente ses diverses significations :

Ce mot est certainement très français [...]. Il remonte même au commencement de la langue. Cela n'empêche pas qu'il soit aujourd'hui, presque à toutes fins, remplacé par donner et ses équivalents. Il n'a rien perdu chez les Acadiens, ni de sa signification première, ni de sa jeunesse. Nous *baillons* la main sur la *goule* d'un gars s'il est malpoli; nous lui *baillons* à dîner s'il est gentil. Les parents, [...], *baillent* le fouet aux enfants désobéissants).

Ce terme était élégant en France au commencement du Grand Siècle, et Malherbe le préférait à donner, malgré Vaugelas qui le déclarait vieux. Pour être vieux, on ne le trouvait pas moins sous la plume des meilleurs auteurs [...] des] XVI^e et XVII^e siècles (1993: 46).

Marichette y a recours (28 février 1895) : « Sauve toi vite avant que Marichette arrive, parce qu'at' baillera des coups de manche à balai » (P. Gérin et P.M. Gérin, 1982: 56). De nos jours, il est resté très vivant, et l'on entend fréquemment, lors des matchs de hockey, retentir des cris du genre : « Baille-y » (prononcé sans *s* euphonique, c.-à-d. mets-le en échec).

deusse (deuce), troisse

archaïsme morphologique

À l'article *deux* du *Glossaire acadien*, P. Poirier fait la remarque suivante : « Fait au féminin *deusse*, lorsqu'il n'est suivi ni d'un substantif ni d'un adjectif : Elles sont *deusse*, il y en a *deusse* » (1993: 133). À l'article *trois*, il fait cette

observation : « Les trois premiers noms de nombre étaient déclinables en vieux français. Ce n'est qu'au XIV^e siècle que les derniers vestiges de toute déclinaison ont disparu de la langue. Nous disons : un, *une* (comme à l'Académie), deux, *deuses*, trois, *troisses* ou plutôt *troière* » (1993: 381).

En effet, dans l'ancienne langue, les formes *deux* et *trois* variaient suivant le genre et la fonction du mot auquel elles se rapportaient : *deus*, *treis* (on prononçait le *s*) étaient les formes féminines se rapportant à un sujet ou à un complément (E. Faral, 1941: 15).

En continuité directe de leur provenance, les unités du lexique acadien attestent leur origine préclassique, avant la fixation de la langue française. Cependant, alors que celle-ci est loin d'être uniforme, et qu'elle est soumise à une grande variation régionale, on peut se demander si bien des lexèmes acadiens ne seraient pas, en réalité, d'anciens régionalismes français.

4. LES DIALECTALISMES

Le fond du lexique acadien est, effectivement, constitué de dialectalismes, de lexèmes provenant de diverses régions de France, plus précisément de l'Ouest, des régions où sont nés et où ont vécu les premiers colons français, fondateurs de Port-Royal (1604) et ancêtres directs des Acadiens actuels. Il y a lieu de citer à ce sujet cette remarque d'Y. Cormier : « Les acadianismes d'origine française constituent [...] la partie la plus importante du lexique étudié. [...], nous pouvons attester que 55% d'entre eux sont hérités des parlars régionaux de France [...] » (1999: 30). Et le lexicographe de continuer en donnant plus de précision sur les régions d'origine : « [...] plus de la moitié des acadianismes hérités des parlars de France peuvent être retrouvés dans l'Ouest [...]. Viennent ensuite le Nord-Ouest qui en compte entre 15 et 20%, le Centre avec moins de 10% et le Nord et l'Est avec moins de 5% » (ibidem).

Deux unités lexicales nominales, l'une simple, l'autre multiple, illustrent particulièrement bien cette composante importante du lexique acadien : *tet* et *sorcière de vent*.

tet (tette)

unité nominale dialectale

La première désigne une étable, une soue, un poulailler, et entre souvent dans la formation de syntagmes : *tet à poules*, *tet à cochons*. On reconnaît l'étymon latin *tectum*. Dans son *Dictionnaire national*, Louis Bescherelle donne cette définition : « Vieux mot qui signifiait toit. Se dit encore pour étable, dans quelques départements » (1853: 1441). L'origine dialectale française est confirmée par H. Beauchet-Filleau qui relève, dans *l'Essai sur le patois poitevin ou Petit glossaire*, l'unité *tet*, et signale la forme berrichonne *tec* ainsi que les formes romanes *teg* ou *tet* (1864: 250). Pour sa part, en Acadie, P. Poirier mentionne que le *t* final sonne (1993: 370).

Le nom et les syntagmes nominaux y sont très vivants. On en remarque un emploi dans la correspondance de Marichette (28 mars 1895) : « Depi checques années j'su pas boss de mon logis, et bin tot a voudra se rende boss de ma grange. Le tette a cochon y apparchien déjà » (P. Gérin et P.M. Gérin, 1982: 66). Plus récemment, A. Maillet ne l'oublie pas, dans le monologue de la Sagouine sur le recensement, avec les fantaisies verbales dont elle est coutumière : « Parce que lors d'un recensement, coume ça, il faut encenser tout le monde, avec les poules pis les cochons. Ben chus nous, j'avons ni tet à poules, ni soue à cochons, ça fait qu'ils avont ensemencé les matous » (1971b: 86). Dans cet exemple, on voit bien comment la langue de la Sagouine résulte d'un travail stylistique (jeu fondé sur les paronymes) : on y retrouve l'influence de Rabelais avec ses modifications en chaîne.

sorcière de vent

syntagme lexical dialectal

Le second exemple est constitué d'un syntagme lexical, *sorcière de vent* qui désigne un tourbillon de vent, une tornade. L'expression est dialectale : selon É. Littré, elle est utilisée en Saintonge pour désigner un tourbillon de vent attribué aux sorciers (1957, t. 7: 285). À un article intitulé « sorcière de vent », de son *Glossaire*, P. Poirier consacre cet héritage linguistique et culturel : « Au moyen âge on attribuait le phénomène de la tornade à l'influence des *sorciers* et des *sorcières*, d'où le mot *sorcière de vent*, conservé en Acadie. On le conserve également dans le parler dialectal du centre de la France » (1993: 356). Cette expression apparaît dans la correspondance de Marichette (4 juin 1896) : « Tout d'un coup une sorcière de vent vient s'abattre sur la couverture du cabinet, qu'il la shéqué au jauble, et tout d'un coup la couverture a commencé à cracker » (P. Gérin et P.M. Gérin, 1982: 87). Elle est aussi présente dans le monologue de la Sagouine : « [...] ça été [...] une ben boune année, c'est moi la Sagouine qui vous le dis. J'en avions pas eu de pareille depuis la fameuse de pluie quand c'est que la sorcière de vent avait décollée [sic] toutes les couvartures des logis » (1971: 27).

Cette expression hante tellement l'imaginaire collectif acadien qu'elle entre dans la formulation de deux titres de romans récents : *Sorcière de vent* de Dyane Léger (1983) et *Chronique d'une sorcière de vent* d'A. Maillet (1999).

La composante régionale française du lexique acadien est indéniable, mais ne risque-t-elle pas de vieillir rapidement, voire de disparaître, consécutivement à l'invasion d'unités d'origine étrangère ?

5. LES ANGLICISMES

On sait qu'un grand nombre de lexèmes anglais se sont introduits et s'introduisent encore dans le lexique acadien. Cette intrusion n'est pas nouvelle. Déjà, elle se manifeste dans la correspondance de Marichette (1895–1898), émaillée de nombreux emprunts directs à la langue anglaise. L'accueil fait par les Acadiens aux

mots de la majorité et leur propension à les utiliser tels quels a été dénoncée à maintes reprises par P. Poirier. On doit citer ces phrases qui constituent un véritable cri d'alarme au sujet de la pénétration des anglicismes dans le parler acadien et un appel au combat : « L'altération profonde que subit en ce moment, sous la pénétration presque violente de l'anglais, l'antique parler acadien, n'est pas nécessairement une transformation de l'idiome, mais c'en est le commencement. Il y a pour nous danger en la demeure » (1928: 268) ; « Nous glissons sur une pente, Annibal est à nos portes » (1928: 270) ; « Il n'y a pas à se le dissimuler : notre belle langue française est menacée, en Acadie, et aussi, quoique moins sérieusement, chez les Canadiens de la Province de Québec [entendre: les Québécois]. M. Tardivel avait raison ; l'ennemi, c'est l'anglicisme » (1928: 282). Cette tendance n'a fait que s'accroître avec les années, au point où le linguiste Gaston Dulong fait ce constat : « L'anglicisme affecte toutes les parties du vocabulaire, même celles que l'on croirait les mieux protégées » (*Annual Report of the National Museum of Canada for the fiscal year 1955-1956*, Ottawa, 1957, n° 147, p. 65-66).

Nous avons retenu deux exemples : *gadelle*, *gadeller* et la famille de *gâche*.

gadelle, *gadeller* (*gaddeller*)

euphémisme et dérivé

La forme nominale *gadelle* est une adaptation phonique / graphique du juron anglais *goddam* ; elle a engendré un dérivé verbal, *gadeller*, *gaddeller*. P. Poirier donne cette étymologie : « Dans certaines localités, *gadelle* est un euphémisme pour le jurement favori des Anglais, 'goddam', et *gadeler* se dit pour *godammer* » (art. « *gadelle* »). Il ajoute plus loin cette justification : « Vinrent les Anglais, avec leur juron national, *goddam*. Celui-ci leur parut trop énorme pour leur bouche, ils lui substituèrent *gadelle* » (ibidem). Marichette emploie le nom et le verbe (2 mai 1895) : « Y a venu un homme des Concessions qui ma gadellé des pieds jusqu'à la tête, ça faisait trembler, à cause que j'avions mis sur l'*Évangéline* la bull race sur le lac à Bayo s'ti ver » (P. Gérin et P.M. Gérin, 1982: 71). Y. Cormier n'a relevé aucune de ces formes dans son ouvrage.

gâche, *gâchette*, *gâchine*

emprunts direct et intégrés avec dérivation suffixale

Marichette a une grande affection pour la famille lexicale de *gâche* dont plusieurs membres enjolivent sa correspondance (1895-1898). Ce dernier exemple, on le reconnaît aisément, provient, sans grandes modifications, du juron anglais *my gosh*, euphémisme pour *my god*. Il témoigne des diverses formes d'adaptation dans la langue d'accueil. On a, en premier lieu, le calque presque exact, *By gâche !* (28 mars 1895) : « Bouche ta gheulle Marichette, et parle des bœufs. By gâche j'ai baillé un chaplet chi à fait mal au cœur s't'assure » (ibidem: 69). Viennent ensuite deux diminutifs féminisés, *gâchette* et *gâchine* (ibidem: 87, 116), au sens de maudite. Enfin, apparaît la forme redoublée *gâche de gâchine* (ibidem: 67).

C'est, d'ailleurs, à un dérivé de cette forme que Guy Arsenault a recours à deux reprises dans la même strophe d'un poème. Il intervient comme premier élément dans la formation d'un syntagme prépositionnel :

ej veux yank ouère
 gachette de helle
 d'la marde !
 et on boira à votre santé
 gachette de helle (1973: 22).

Les deux séries d'exemples illustrent bien les divers modes d'intégration. On note l'intégration phonique et graphique grâce à une légère adaptation. Plus intéressante est l'intégration lexico-morphologique, grâce à laquelle s'ajoutent à la base lexicale empruntée des suffixes productifs régionaux. Nous atteignons là, précisément, le point ultime dans l'échelle de l'intégration, comme l'a remarqué Louis Guilbert : « Un mot étranger, dès le moment où il sert de base à une dérivation selon le système morpho-syntaxique français est véritablement intégré à notre langue » (1975: 97).

CONCLUSION

Au terme de ce voyage à travers le lexique acadien, que pouvons-nous retirer ? Des traits caractéristiques apparaissent, qui permettent un découpage, une partition du lexique : nous avons distingué cinq catégories lexicales. Assurément, les archaïsmes et les régionalismes prédominent et confirment l'appartenance des parlers acadiens aux dialectes français d'oïl. Les emprunts, quant à eux, sont importants : si les amérindianismes sont anciens et tendent à diminuer en nombre, les anglicismes, eux, sont omniprésents et envahissent toutes les composantes de la langue, principalement le lexique. Cette situation est préoccupante : jusqu'où ira l'invasion des mots de la majorité ? S'il est une spécificité des parlers acadiens, c'est bien dans l'emploi terrestre d'unités d'origine maritime, toujours très vivant en Acadie.

Quel est l'avenir de ce lexique, quelles sont les chances qu'ont ces unités lexicales simples et multiples de continuer à être utilisées ? D'évidence, la survie de la langue est tributaire de la vitalité ethno-linguistique de la communauté qui l'emploie. La solution qui avait assuré la survie de la langue et de la culture acadiennes depuis 1763, l'isolement, n'est plus viable devant la mondialisation. Est-elle condamnée à disparaître dans le moule américain ? Des dangers sont toujours présents et menaçants. Ils affectent surtout une des régions les plus francophones mais aussi les plus isolées, la péninsule acadienne : ce sont, comme à la fin du XIX^e siècle, l'assimilation et l'émigration, cette fois-ci vers l'ouest du pays. À part les emprunts à l'anglais qui s'intensifient, au point où dans une micro-région ils peuvent dominer le lexique de la langue d'accueil, on constate fort peu de créations récentes. Est-ce un indice négatif ?

Plusieurs tendances conjuguent leurs forces. À elles seules peuvent-elles faire pencher la balance ? La première est représentée par ce qui semble être aux yeux de certains un renouveau de la vitalité linguistique de l'acadien dans le sud-est du

Nouveau-Brunswick, qui laisserait prévoir que la langue régionale, précisément là où elle est menacée par sa voisine, pourrait reprendre une partie du terrain perdu. Il faut aussi tenir compte de l'introduction, dans la langue régionale, de formes provenant du québécois et du franco-français, acquises par l'intermédiaire des média. Ces tendances sont soutenues par la survivance de vieux mots et de vieilles expressions, témoins de leur passage du vieux continent à une nouvelle terre, il y a plus de quatre cents ans.

BIBLIOGRAPHIE

- Arsenault G. (1973), *Acadie rock*, Moncton : Éd. d'Acadie.
- Beauchet-Filleau H. (1970), *Essai sur le patois poitevin ou petit glossaire*, Genève : Slatkine reprints, (éd. orig. 1864).
- Bescherelle L. (1853), *Dictionnaire national ou dictionnaire universel de la langue française*, Paris : Simon-Garnier.
- Brun R. (2005), *Les Acadiens avant 1755 : essai*, [R. Brun], Moncton.
- C.N.R.S. (2002), *T.L.F.I.*, en ligne : <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>
- Cormier C. (1962), « Acadie », *La Société historique acadienne*, vol. 1, n° 2, p. 58-60.
- Faral E. (1941), *Petite Grammaire de l'ancien français XII^e-XIII^e siècles*, Paris : Hachette.
- Gérin P. et Gérin P.M. (1982), *Marichette : Lettres acadiennes (1895-1898)*, Sherbrooke : Naaman.
- Guilbert L. (1975), *La Créativité lexicale*, Paris : Larousse.
- Léger D. (1983), *Sorcière de vent*, Moncton : Éd. d'Acadie.
- Littré É. (1957), *Dictionnaire de la langue française*, Paris : Gallimard-Hachette (éd. orig. 1863-1877).
- Maillet A. (1971a), *Rabelais et les traditions populaires en Acadie*, Québec : Presses de l'Université Laval.
- Maillet A. (1971b), *La Sagouine*, Montréal : Leméac.
- Maillet A. (1999), *Chronique d'une sorcière de vent*, Montréal : Leméac.
- Massignon G. (1962), *Les Parlers français d'Acadie, enquête linguistique*, Paris : Klincksieck.
- Poirier P. (1928), *Le Parler franco-acadien et ses origines*, Québec : Imprimerie franciscaine missionnaire.
- Poirier P. (1990), *Causerie memramcookienne*, Moncton : Chaire d'études acadiennes (éd. crit. établie par P.M. Gérin).
- Poirier P. (1993), *Glossaire acadien*, Moncton : Éd. d'Acadie-CÉA (éd. crit. étab. p. P.M. Gérin). En ligne : <http://www2.umoncton.ca/cfdocs/cea/livres/doc.cfm?livre=glossaire>
- Rey-Debove J. et Rey A. (dir.) (2007), *Le Nouveau Petit Robert*, Paris : Dictionnaires Le Robert.